



Ministère de la Transition écologique  
et solidaire

Paris, le mardi 3 avril 2018

## Communiqué de presse

---

### **Nicolas Hulot salue la nomination de Chantal Jouanno aux fonctions de présidente de la Commission nationale du débat public**

**Chantal Jouanno a été nommée présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP), à compter du 22 mars 2018, par [décret en date du 19 mars 2018](#) du président de la République. Elle succède à Christian Leyrit qui occupait ce poste depuis 2013.**

Sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Poitou-Charentes, conseillère auprès du directeur central de la sécurité publique : Chantal Jouanno a exercé des fonctions très diverses au sein de l'État avant d'intégrer en 2003 le cabinet du ministre de l'Intérieur. Elle a ensuite, entre mai 2007 et février 2008, occupé le poste de conseillère pour le développement durable, chargée notamment de suivre le Grenelle de l'environnement, à l'Élysée.

Nommée présidente de l'Ademe en février 2008, elle est devenue secrétaire d'État à l'Écologie en mai 2009. Elle est élue sénatrice de Paris en 2011 et a occupé à partir de 2015 la fonction de vice-présidente en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la région Île-de-France. Le 22 mars 2018, elle a été nommée présidente de la CNDP sur proposition de Nicolas Hulot.

Créée en 1995, la CNDP est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socio-économiques. Ses missions ont été renforcées par l'ordonnance du 3 août 2016 qui prévoit que la CNDP puisse organiser des débats publics sur les plans et programmes nationaux, comme le débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) lancé le 19 mars dernier.

---

Contact presse : 01 40 81 18 07  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)  
[@Min\\_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)

